

Montréal : consultation budgétaire bidon

Chronique du 27 août 2020

L'administration Plante de la Ville de Montréal procède présentement auprès du public à une consultation pré-budgétaire, dans l'optique de l'adoption de son budget de l'année 2021 en novembre prochain. Cette consultation repose sur :

- Le document de référence **Perspectives budgétaires 2021**;
- Le sondage en ligne **Consultation pré-budgétaire 2021**.

Présenté comme un exercice de **démocratie participative**, je ne crains pas de dire sans plus tarder qu'il s'agit d'un exercice bidon.

On conviendra qu'une opinion aussi sévère mérite quelques explications.

Il manque des chiffres

Les seuls chiffres budgétaires donnés au **document de référence** réfèrent à l'artifice habituel voulant que **l'heure soit grave**. Pour la séquence 2020-2022, on prévoit :

- Une croissance des dépenses de 320 M\$;
- Une croissance des revenus de 119 M\$;
- Donc, un déficit de 201 M\$.

Jusque là, rien de nouveau : toutes les administrations municipales ouvrent la période budgétaire de cette façon... puis finissent par présenter un budget équilibré.

Là où ça devient plus intéressant, c'est lorsque le document nous dit :

« La crise sanitaire liée à la COVID-19 (...) a eu un impact négatif sur les finances de la Ville. En même temps, la Ville a vu ses dépenses augmenter ».

Qu'est-ce qui manque, qu'est-ce que l'administration Plante prend soin de ne pas dire ? Tout simplement ce qui aurait dû être contenu à un tableau du genre de celui ci-contre.

Impact de la pandémie COVID-19 sur le budget 2020 de la Ville

Revenus	(milliers)
Anticipé au budget	6 167 964,7 \$
Réel prévu (annexe 1)	\$
Différence	\$
Dépenses	
Anticipé au budget	6 167 964,7 \$
Réel prévu (annexes 2 & 3)	\$
Différence	\$
Surplus/Déficit	
Anticipé au budget	- \$
Réel prévu	\$
Différence	\$

Voir les tableaux chiffrés aux annexes 1 à 7

- 1) Postes au budget expliquant la réduction des revenus
- 2) Dépenses imprévues dues à la pandémie
- 3) Efforts en cours d'année de réduction des dépenses
- 4 à 7) Idem pour STM, SHDM, SPJD et Espace pour la vie

Il y a pire : la **véritable perle** de cet exercice pré-budgétaire se trouve dans l'extrait qui ouvre le sondage en ligne :

*« La Ville de Montréal a réuni un **comité d'experts**. Ce comité recommande notamment « d'obtenir du gouvernement du Québec la levée temporaire de l'obligation d'équilibrer son budget » ».*

Les auditeurs se souviendront que j'ai déjà dit mon opinion sur ce fameux comité. C'était lors de ma chronique du 4 juin dernier, no 79 sur mon site urba2050.info. Je disais alors :

- Que j'étais prêt à mettre ma main au feu que personne de ce comité n'avait consulté le budget de la Ville de Montréal;
- Ce qui fut confirmé sur le champ par l'animatrice Annie Desrochers, qui avait accordé un peu plus tôt une entrevue au président dudit comité;
- Saviez-vous qu'il est d'usage chez les consultants de commencer par s'enquérir auprès de leur client de ce qu'il souhaite le plus lire dans le rapport final ?

Préférez-vous la peste ou le choléra ?

L'ensemble du sondage en ligne est à l'avenant :

- On n'y trouve aucun chiffre;
- Toutes les questions sont grossièrement orientées;
- Finalement, si les répondants n'endossent pas aveuglément l'idée de permettre à la Ville de faire un déficit à son prochain budget, on leur demande s'ils préfèrent :
 - La **peste**, sous forme d'une forte hausse des taxes;
 - Ou le **choléra**, sous la forme d'une importante réduction des services.

L'enjeu du pouvoir de faire un déficit

Pourquoi les gouvernements de Québec et d'Ottawa ont-ils le pouvoir de faire des déficits, mais pas les villes ?

Tout simplement parce **que les gouvernements ont aussi le pouvoir de faire des lois**. En ce qui nous concerne aujourd'hui, ce pouvoir leur permet essentiellement :

1. De **créer de nouvelles sources de revenus**;
2. Les salaires constituent le principal poste budgétaire de toute administration publique. Le pouvoir de faire des déficits serait un puits sans fond s'il n'était accompagné d'un moyen de contrôler l'évolution de la masse salariale. C'est pourquoi les gouvernements ont aussi le pouvoir d'adopter des **lois spéciales forçant le retour au travail** de leurs salariés, aux conditions fixées par eux-mêmes, sous peine d'amendes ou de prison :
 - L'emprisonnement des trois chefs syndicaux Louis Laberge (FTQ), Marcel Pépin (CSN) et Yvon Charbonneau (CEQ), en 1972, cela rappelle sûrement quelque chose aux plus âgés parmi les auditeurs.

Que les villes ne soient pas autorisées à faire de déficit résulte donc du fait qu'elles n'ont pas ces deux pouvoirs, en d'autres mots qu'elles ne sont pas des « gouvernements » mais bel et bien des « administrations » :

- Un gouvernement « **dicte la loi** », une administration « **applique la loi** »;
- Quoi qu'en dise les pompeuses *Déclaration sur la reconnaissance des municipalités à titre de gouvernements de proximité* du 6 décembre 2016, rapidement suivie de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, adoptée par l'Assemblée nationale le 15 juin 2017;
- Pour ce qui concerne les **nouvelles sources de revenus** consenties aux municipalités, cette loi leur permet de rendre obligatoire :
 - La contribution des promoteurs immobiliers privés à une stratégie de logement social, abordable ou familial;
 - La contribution de ces mêmes promoteurs aux **frais de parcs**;
 - En plus du pouvoir d'imposer « **toutes taxes directes** », pouvoir assortie d'une si longue liste d'exemptions qu'il en perd tout réel potentiel. C'est ce qu'a fort à propos conclu la *Fédération québécoise des municipalités* :
 - « *Le nombre d'exceptions auxquelles le pouvoir de taxation pourrait s'appliquer amène la FQM à se demander la réelle portée de cet article* » (Mémoire du 14 février 2017, p. 5).
- Bref, à part quelques **vétilles financières** pouvant être glanées ici et là, Québec a donné l'autorisation aux villes de surtaxer directement les promoteurs immobiliers, indirectement les ménages choisissant de se loger dans du logement neuf :
 - Seule Montréal s'est à ce jour prévaluée de ce nouveau pouvoir;
 - Elle l'a fait à ce moment tout à fait exceptionnel où l'activité immobilière était florissante sur son territoire, particulièrement au centre-ville;
 - C'est dire combien cette nouvelle source de revenus est fragile :
 - Elle peut s'évaporer du jour au lendemain, suite à la pandémie COVID-19 ou parce que la Ville aura été trop gourmande, comme elle l'est manifestement avec les 20-20-20.

Il suit, volet 1, celui des **nouvelles sources de revenus**, que l'essentiel du financement municipal repose toujours sur les taxes foncières. Ainsi, en cas de coup dur, l'interdiction de faire un déficit ne laisse d'autre choix aux villes que de **hausser les taxes** :

- On se rappellera que c'est ce à quoi a dû se résigner Jean Doré lors de son second mandat, principale raison de sa défaite contre Pierre Bourque en 1998.

Quant au volet 2, celui du **retour forcé au travail**, c'est un pouvoir que continue de se réserver le gouvernement du Québec. En ce qui concerne les municipalités, il n'en a historiquement fait usage qu'à l'encontre de trois corps d'emploi, la **police**, les **services d'incendie** et le **transport en commun** :

- Les villes étant désarmées vis-à-vis leurs autres employés, la tentation est grande de se contenter d'**acheter la paix** :
- Principale raison expliquant que les rémunérations et conditions de travail les plus généreuses du Québec soient celles consenties aux employés municipaux.

Conclusion

La consultation pré-budgétaire de l'administration Plante n'est qu'**un paravent** qui, de surcroît, au niveau de sa forme, témoigne soit d'amateurisme, soit de mauvaise foi, à un degré sidérant dans les deux éventualités.

- **Son seul objectif est d'obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation de faire un déficit au prochain budget.**

Ce qui serait **ouvrir une boîte de Pandore**. Car déficits et pleine autorité sur ses revenus vont de pair et sont l'apanage des gouvernements.

Vu sous cet angle, le concept de **Gouvernement de proximité** consenti aux villes par la Loi 122 demeure pratiquement vide de contenu réel.

Souhaite-t-on vraiment que l'administration montréalaise devienne graduellement un gouvernement à part entière, et ce, à l'initiative de l'actuelle administration Plante, sachant ;

- Combien cette administration s'est montrée dépensière en 2019, année de vaches grasses, puis peu encline à se serrer la ceinture en 2020, année de vaches maigres;
- Combien aussi elle a été prompte à transformer la seule véritable avancée budgétaire consentie par la loi 122, l'application généralisée plutôt qu'à la pièce des **raisonnables** contributions 15-15, en ces très **déraisonnables** 20-20-20 ?

P.S. : Mercredi le 19 août, la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest, a annoncé que le gouvernement Legault ne permettrait pas aux municipalités de boucler exceptionnellement leur année avec un déficit budgétaire. Source : Journal de Québec.